Réunion d'information

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Natura 2000

« Gîtes à chauves-souris des Contreforts et Montagne Bourbonnaise »

Busset, 12 avril 2016

Conservatoire d'espaces naturels Allier

NATURA 2000

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE ALLIER

Objectifs du réseau Natura 2000

- **Préserver le patrimoine naturel** (habitats naturels rares, et habitats d'espèces sensibles et remarquables) tout en tenant compte des **exigences économiques, sociales et culturelles** des **territoires**

- Territoires concernés :
  - 1944 hectares sur le secteur « Contreforts et Montagne Bourbonnaise »

- Enjeux : préservation des gîtes et territoires de chasse des chauves-souris

- Entités concernées :
  - Prairies
  - Bosquets
  - Haies
  - Arbres isolés

© CEN Allier

© Y. DAUPHIN

Conservatoire d'espaces naturels Allier

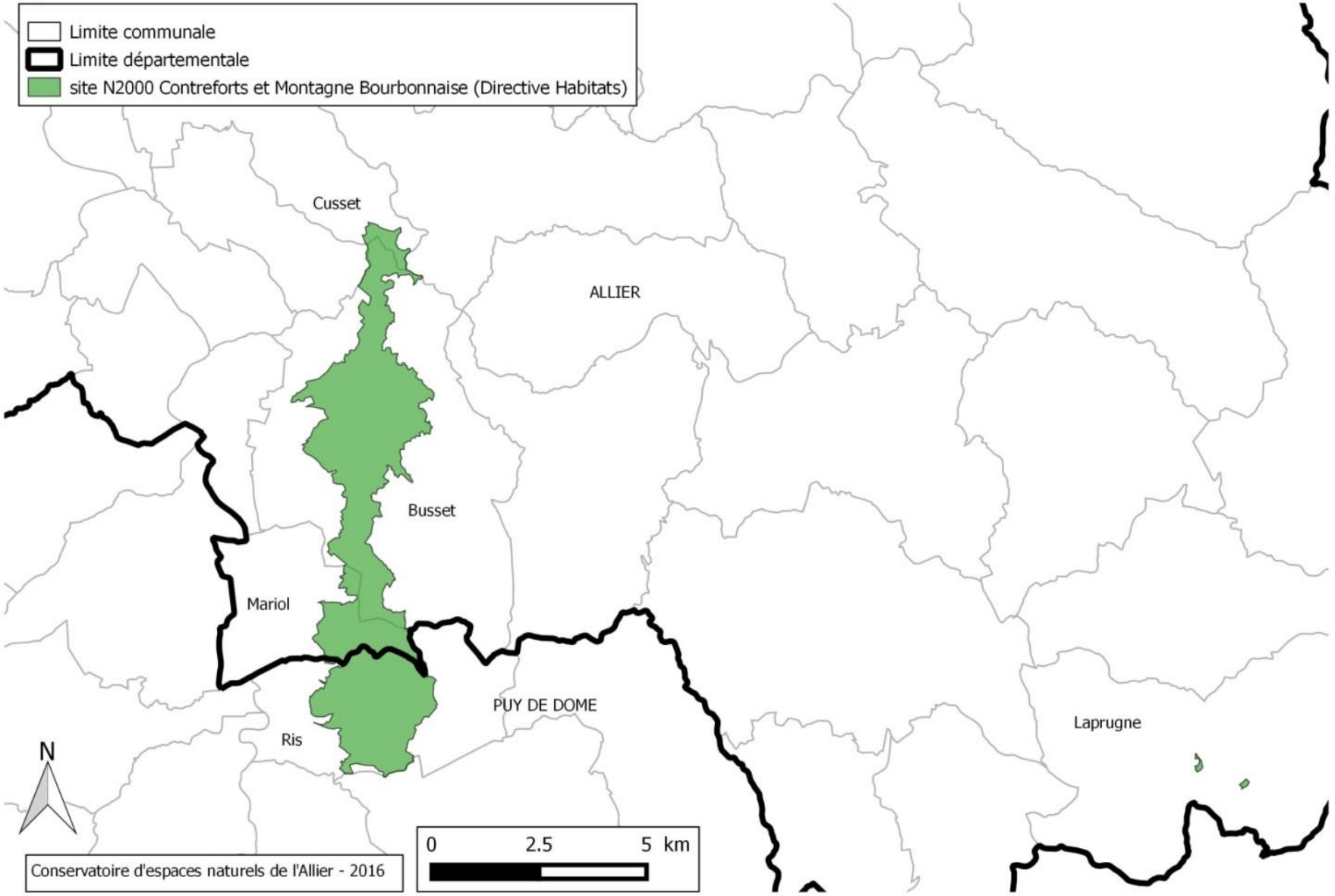
Limite communale
Limite départementale
site N2000 Contreforts et Montagne Bourbonnaise (Directive Habitats)
Cusset
ALLIER
Busset
Mariol
Ris
PUY DE DOME
Laprugne
N
0
2.5
5 km
Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier - 2016

Légende

Site Natura 2000 "Gîtes à chauves-souris des Contreforts et Montagne Bourbonnaise"

Limites communales

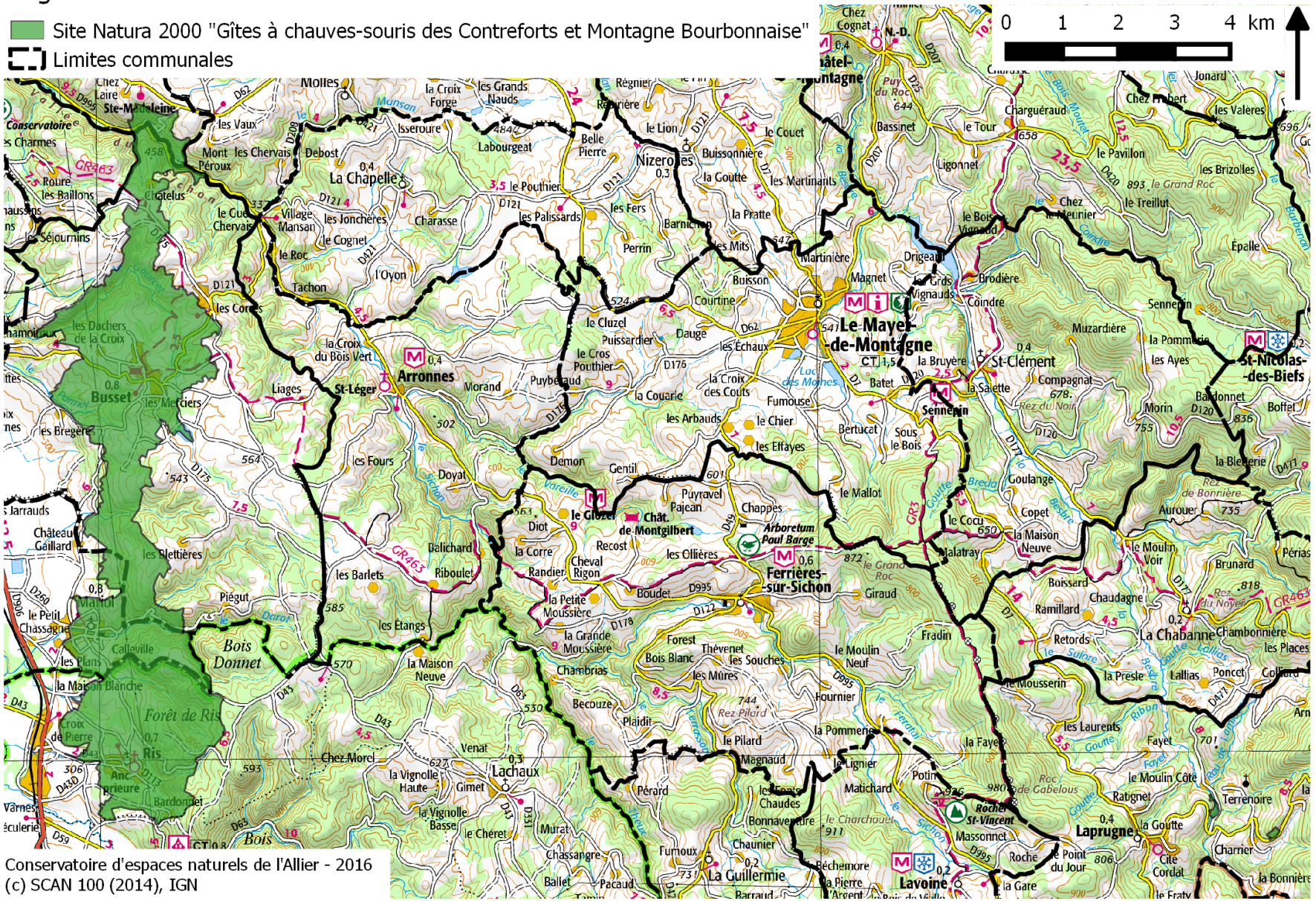

Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier - 2016
(c) SCAN 100 (2014), IGN

MAEC « Gîtes à chauves-souris des Contreforts et Montagne Bourbonnaise »

Type de couvert et/ou habitat visé	Objectif de la mesure	Montant
Prairies	Préservation des prairies avec gestion extensive	140,61 € / ha
Prairies	Préservation des prairies avec maintien de la richesse floristique	65,17 € / ha
Bosquets	Préservation des bosquets	145,85 € / ha
Haies	Préservation des haies	0,36 € / mètre linéaire
Arbres isolés	Préservation des arbres	3,96 € / arbre
Arbres isolés	Préservation des arbres	19,80 € / arbre

Prairie

Prairie pâturée non-fertilisée – AU_ACH6_HE04
(HERBE03 et HERBE04)

- Engagements :
  - Absence totale de fertilisation azotée minérale **et** organique
  - Interdiction de retournement des surfaces engagées
  - Pas de traitements phytosanitaires
  - Respect du chargement maximal moyen annuel à la parcelle de 1,2 UGB/ha
  - Respect du chargement minimal moyen annuel à la parcelle de 0,6 UGB/ha
  - Enregistrement des interventions (identification des parcelles, dates d'entrée et de sortie des animaux, nombre d'UGB, 0 fertilisation)

- Parcelles éligibles :
  - Prairies permanentes

Montant : 140,61 €/ha engagé /an

Durée : 5 ans

Prairie

Prairie non-fertilisée – AU_ACH6_HE03
(HERBE03)

- Engagements :
  - Absence totale de fertilisation azotée minérale **et** organique
  - Interdiction de retournement des surfaces engagées
  - Pas de traitements phytosanitaires
  - Enregistrement des interventions (identification des parcelles, 0 fertilisation)

- Parcelles éligibles :
  - Prairies permanentes et temporaires

Montant : 65,17 €/ha engagé /an

Durée : 5 ans

Bosquet

Entretien de bosquets – AU_ACH6_BO01
(LINEA04)

- Engagements :
  - Respect du plan de gestion au sein de la notice mesure
  - Respect de l'interdiction d'utilisation de traitements phytosanitaires
  - Respect de 2 entretiens sur 5 ans (en année 2 et 4 du contrat)
  - Période d'entretien du 1er octobre au 1er mars
  - Utilisation du matériel autorisé
  - Enregistrement des interventions (type d'intervention, localisation, date, outils)

- Eléments éligibles :
  - Bosquets d'essences locales comprises entre 0,1 ha à 0,5 ha

Montant : 145,85 €/ha engagé /an

Durée : 5 ans

Haie

Entretien de haies – AU_ACH6_HA01
(LINEA01)

- Engagements :
  - Respect du plan de gestion au sein de la notice mesure
  - Respect de l'interdiction d'utilisation de traitements phytosanitaires
  - Respect de 2 entretiens sur 5 ans (en année 2 et 4 du contrat) – Entretien vertical des 2 cotés
  - Période d'entretien du 1er octobre au 1er mars
  - Utilisation du matériel autorisé
  - Enregistrement des interventions (type d'intervention, localisation, date, outils)

- Eléments éligibles :
  - Haies bocagères d'essences locales (largeur minimale : 1m, longueur minimale : 1,20m)
  - Longueur maxi = 1250m/l par ha sur les PT et PP
    = 1666m/l par ha sur les terres arables
    = 2500m/l par ha sur les cultures pérennes

Montant : 0,36 € /m linéaire engagé /an

Durée : 5 ans

Arbres isolés

Entretien adapté d'arbres isolés (dont la hauteur de la bille est supérieure à 5m) – AU_ACH6_AR01
(LINEA02)

- Engagements :
  - Respect du plan de gestion au sein de la notice mesure
  - Respect de l'interdiction d'utilisation de traitements phytosanitaires
  - Respect de 1 taille sur 5 ans
  - Période d'entretien du 1er octobre au 1er mars
  - Utilisation du matériel autorisé
  - Enregistrement des interventions (type d'intervention, localisation, date, outils)

- Eléments éligibles :
  - Arbres isolés ou en alignement de haut-jet et d'essences locales (hauteur de bille > 5m)

Montant : 3,96 €/arbre engagé / an

Durée : 5 ans

Arbres isolés

Entretien adapté d'arbres isolés (dont la hauteur de bille est inférieure à 5m) – AU_ACH6_AR02
(LINEA02)

- Engagements :
  - Rédaction du plan de gestion
  - Mise en œuvre du plan de gestion
  - Respect de l'interdiction d'utilisation de traitements phytosanitaires
  - Respect d'une taille annuel sur 5 ans (formation d'arbres têtards)
  - Utilisation du matériel autorisé
  - Enregistrement des interventions (type d'intervention, localisation, date, outils)

- Eléments éligibles :
  - Arbres isolés ou en alignement de haut-jet et d'essences locales (hauteur de bille < 5m)

Montant : 19,80 €/arbre engagé / an

Durée : 5 ans

Contacts CEN Allier

Téléphone CEN Allier : 04.70.42.89.34

Marion GIRARD / marion.girard@espaces-naturels.fr

Violaine LAUCOIN / violaine.laucoin@espaces-naturels.fr

L'ensemble des documents sont à télécharger ici :
http://cen-allier.org/category/actualites/